

Communiqué de Presse

SOCIETE ONE TECH HOLDING

Siège Social : 16, Rue des Entrepreneurs – La Charguia 2 - 2035, Ariana – Tunisie

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT
LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

1. Objet

Conformément à l'article 38 du règlement générale de la bourse tel que modifié par arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 et la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment son article 34, la Société One Tech Holding (ci-après « **OTH** ») lance un appel à candidature pour désigner un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027.

A cet effet, la société **OTH informe ses actionnaires que la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée Générale Elective réunissant les actionnaires minoritaires.**

L'avis de convocation de l'Assemblée Générale Elective des actionnaires minoritaires sera publié sur le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, la société **OTH informe ses actionnaires que la ratification de l'élection par l'Assemblée Générale Elective de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires aura lieu lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire** statuant sur l'exercice 2024 ;

2. Conditions d'éligibilité

Les candidats éligibles au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doivent remplir à la date de dépôt de leur candidature les conditions et les critères suivants :

- Être obligatoirement une personne physique qui jouit de ses droits civils ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans l'un des secteurs suivants : industriel, financier, avec préférentiellement une exposition avérée à l'internationale ;
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital social de OTH ne dépassant pas 0,5 % ;
- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société OTH, ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- ☐ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de OTH ;
- ☐ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que OTH ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - ☐ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint ou salarié de OTH ;
 - ☐ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que OTH ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle OTH détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de OTH, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec OTH ou d'une société concurrente ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller, client, fournisseur ou banquier de OTH ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ; et
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Par ailleurs, ne peuvent être candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées dans l'article 193 du code des sociétés commerciales :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la Société OTH présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature dûment remplie, selon le modèle figurant en *Annexe 1* au présent appel à candidature ;
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Le curriculum vitae du candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur, selon le modèle figurant en *Annexe 2* au présent appel à candidature, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature ;
- Une attestation du nombre d'actions détenues par le candidat justifiant le taux de participation dans le capital social de OTH. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par **LA BIAT**, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de OTH, sis à 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis.
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ; et
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents ci-dessus listés ou parvenu hors délai, ne sera pas pris en compte par la société OTH.

4. Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de OTH et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la société OTH » et parvenir (i) soit par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société OTH situé au 16, rue des entrepreneurs – La Chargaia 2 – 2035 Ariana □ Tunisie, (le cachet de la poste faisant foi), (ii) soit déposée par porteur contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la société OTH situé au 16, Rue des Entrepreneurs – La Chargaia 2, 2035, Ariana – Tunisie, au plus tard le **Mercredi 16 Avril 2025 à 17 heures, date limite de réception des candidatures.**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu après la date limite de réception des candidatures ne sera pas pris en compte par la société OTH.

5. Processus d'examen des candidats :

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Ce processus est divulgué aux actionnaires dans le rapport annuel de gestion.

Un comité de sélection interne désigné par la Société se chargera de la vérification du respect des conditions d'éligibilité des candidatures énumérées au point 2 ci-dessus du présent appel à candidature conformément aux dispositions de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.

6. Choix du candidat

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société OTH transmettra la liste préalable des candidats

admis à concourir au Conseil du Marché Financier, pour avis.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, OTH convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée Générale Elective. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, vingt et un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Elective.

La liste des candidats sera mise à la disposition des actionnaires avant la tenue de cette Assemblée Elective.

L'Assemblée Elective se réunit et délibère conformément aux dispositions des articles 22 à 28 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10 mars 2020.

La société informera sans délai le Conseil du Marché Financier du résultat des délibérations de l'assemblée élective des actionnaires minoritaires.

L'élection de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires par l'Assemblée Générale Elective sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (suivant la tenue de l'Assemblée Générale Elective), statuant sur l'exercice 2024.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

☐ Nom et Prénom :

.....

☐ N° CIN:

.....

☐ Adresse :

.....

☐ Téléphone : Fixe GSM.....

☐ Email :

.....

☐ Profession/Activité :

.....

☐ Formation académique du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

☐ Autres qualifications du candidat dans le domaine :

.....

.....

- Mandats en cours dans d'autres conseils d'administration :

.....

.....

Signature légalisée

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- ☐ Je soussigné :
- ☐ Nom & Prénom:
- ☐ N° CIN:
- ☐ Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ausein du Conseil d'Administration de la société « One Tech Holding »,

Déclare formellement sur l'honneur :

- ☐ Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature de la société One Tech Holding ;
- ☐ Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et par l'appel à candidature de la société One Tech Holding ; et
- ☐ Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée